

Envoi : 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication : 23/11/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-10-8-1

Séance du vendredi 16 novembre  
2018

### **POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE PROGRAMME VIE SCOLAIRE SUBVENTION POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES DEUXIEME LISTE 2018 ET CRITERES 2019**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

**ABSENTS :**

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au Budget Primitif 2018 du Département du Haut-Rhin,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-8-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'éducation et de la Jeunesse en 2018,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Education et Jeunesse du 09 novembre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la deuxième liste de l'année 2018 de demandes de subventions pour des sorties scolaires avec nuitées, d'un montant total de 44 650 € ;
- Accorde aux organisateurs de ces sorties des subventions maximales telles que prévues au tableau figurant en annexe 1 ;
- Précise que ces subventions seront recalculées au vu du nombre effectif de participants et qu'elles feront l'objet d'un versement unique ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur les imputations suivantes :
  - Programme E855 - ligne 65 – 21 - 6574 -2628 – 003 ;
  - Programme E855 - ligne 65 – 221 - 6574 -2628 – 003 ;
  - Programme E855 - ligne 65 – 221 - 65737 -2628 – 003.
- Approuve les modalités de subventionnement des sorties scolaires avec nuitées en 2019 telles que précisées dans l'annexe 2.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité